



**Décision CODEP-CLG-2024-061651**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 novembre 2024**  
**portant délégation de signature en matière de ressources humaines**  
**et de gestion des crédits**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-034443 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire du directeur général ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2022-016270 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 mars 2022 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à :

1° M. Jean-Philippe CHASTAN, chef du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

2° M. Roberto REBORA, responsable du secteur recettes et préparation et suivi budgétaires au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

3° Mme Valérie LAFFITTE MONTEIRO, responsable du secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

4° M. Guilhem BONHOMME, chargé d'affaires au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

5° Mme Murielle QUINTUS, gestionnaire missions appartenant au secteur de la recette et de la gestion au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

6° M. Guillaume STOCHEMENT, gestionnaire de la dépense appartenant au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et documents concourant à la certification du service fait dans le cadre de l'outil Chorus,

7° M. Bastien RAZAFINTSALAMA, gestionnaire de la dépense appartenant au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et documents concourant à la certification du service fait dans le cadre de l'outil Chorus.

## **Article 2**

Délégation est donnée à :

1° Mme. Laurence RIO, cheffe du bureau ressources humaines du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions mentionnées aux articles L. 592-12 et L. 592-16 du code de l'environnement relatives au recrutement des personnels de l'ASN, quelles qu'en soient les modalités, ainsi que toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN et tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

2° Mme Sylvie PRUNIER, responsable du secteur recrutement et carrières au sein du bureau ressources humaines du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

3° M. Vincent GAULMIN, responsable du secteur des relations et des affaires sociales au sein du bureau ressources humaines du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion relatifs aux relations et affaires sociales,

4° Mme Elisabeth FERNANDES-VILBE, responsable du secteur de la compétence et de la formation au sein du bureau ressources humaines du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN.

### **Article 3**

Délégation est donnée à M. Cyrille DUMAS, chef du bureau logistique-immobilier du secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN.

### **Article 4**

La décision CODEP-CLG-2019-004645 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits est abrogée.

### **Article 5**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 13 novembre 2024.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

**Pierre-Marie ABADIE**